

SOCIÉTÉ GP SAS (Groupe Pilote)
DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE,
DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
ET DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE
DU 4 DÉCEMBRE 2023 AU 5 JANVIER 2024

**MÉMOIRE EN RÉPONSE AU
PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE DES
OBSERVATIONS RECUEILLIES**

Société GP SAS (Groupe Pilote)
Commune de La Limouzinière
JANVIER 2024

A l'issue de l'enquête publique, qui s'est déroulée du 4 décembre 2023 au 5 janvier 2024, Monsieur Christian KESSLER, commissaire-enquêteur, a remis aux porteurs de projet le 12 janvier 2024 le procès-verbal de synthèse des observations recueillies.

Le commissaire-enquêteur a identifié trois thématiques principales sur lesquelles il serait souhaitable que les porteurs de projet apportent des éclaircissements.

1. Problème de nuisances de bruit très localisées

Remarque du commissaire-enquêteur :

« Une riveraine habitant au sud de l'usine actuelle est intervenue lors de la réunion publique du 16 novembre et a fait part de gênes importantes relatives aux bruits générés par la découpe de matériaux, liés notamment à un sas destiné à être fermé et ouvert l'été, ce qui semble augmenter cette nuisance. Il a été dit lors de cette réunion par le directeur de l'usine que des mesures seront apportées afin de réduire sensiblement cette gêne. »

Réponse des porteurs de projet

En réponse à la nuisance sonore générée par la préparation des véhicules avant leurs entrées sur les lignes d'assemblage, GP SAS s'engage à solutionner cette problématique sous un délai égale à l'achèvement des terrassements du projet (Eté 24). Une concertation sera menée avec les riverains les plus proches afin de définir la solution la plus appropriée et répondant à cette nuisance sonore très localisée. Le traitement de ce problème sera intégré à un comité de suivi de projet tripartite : riverains – GP SAS – Commune.

Plus largement, malgré des mesures de jour et de nuit qui respectent les seuils en limite de propriété de 70 dB(A) le jour, et de 60 dB(A) la nuit, des émergences de jour et de nuit ont été notées par le bureau d'étude 'ZEF expertises' lors de mesures réalisées entre le 7 et 11 novembre 2023. Un rapport de mesures acoustiques consigne ces mesures et est annexé au dossier de demande d'autorisation environnementale remis en préfecture le 20 novembre 2023.

GP SAS s'engage à faire appel à un bureau d'études acoustique de manière à établir la nature exacte des émergences et obtenir un rapport détaillé des moyens « technico-économique » à mettre en œuvre afin de se conformer aux niveaux de bruit fixés par l'arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les ICPE. A la suite de la remise de cette étude, un plan d'action correctif accompagné d'un échéancier sera engagé et partagé à la DREAL 44.

Après la mise en place des mesures correctives, une étude acoustique sera menée afin de valider la limitation des bruits émis dans l'environnement par l'entreprise GP SAS.

2. Intégration urbaine et paysagère du projet

Remarque du commissaire-enquêteur :

« Des remarques ont été faites quant aux vues en trois dimensions produites dans la présentation du projet qui ne rendent pas bien compte de la réalité des futurs impacts.

Un montage issu de photos de l'existant, notamment de l'entrée de bourg, serait, pour les contributeurs, plus illustratif que des vues en hauteur. Des demandes sont également exprimées quant à la mise en place d'une concertation visant notamment la création de masques végétaux constitués de haies et d'arbres de haute tige.

L'insertion paysagère du projet est également jugée insuffisante au regard du contexte très marquant de cette extension : bâtiment important, aire de stationnement de camping-cars sur une grande surface minéralisée, abords du bassin de régulation des eaux pluviales, proximité d'habitations et de jardins privés en lisière du site d'extension.

Il est aussi à noter, en lien avec l'impact du projet sur son environnement immédiat, l'inquiétude manifestée par un requérant envers les nuisances liées à cette proximité et à la perte de valeur immobilière qui peut en résulter. »

Réponse des porteurs de projet

Afin de renforcer l'intégration paysagère proposée au permis de construire, plusieurs travaux sont menés en parallèle.

Le premier est en lien avec les engagements pris par le groupe Pilote lors de la réunion publique. Il consiste au renforcement de la plantation d'arbres en limite de propriété, complété par la plantation d'arbres sur le parc de stockage à hauteur d'un arbre pour quatre châssis. Ce complément favorisera l'intégration par la création de masques successifs jusqu'au magasin central.

Le deuxième axe de travail, en lien avec les riverains proches est mené afin de prendre en compte au maximum leurs demandes. Une première réunion a été réalisée le vendredi 15 décembre en présence de l'ensemble du collectif. Lors de ce rendez-vous il a été décidé la création d'un merlon paysager sur la façade Nord des parcelles 194 et 178, avec la plantation d'arbres de haute tige pour masquer le bâtiment. Sur la limite Ouest une discussion est en cours pour une plantation d'arbre qui favoriserait une intégration paysagère sans impacter la luminosité. Plusieurs rendez-vous ont été réalisés les 15 et 17 Janvier 2024 pour avancer dans ces discussions.



Enfin, en lien avec la remarque du présent rapport, l'ensemble de ces points seront travaillé avec un architecte paysagiste, Monsieur Brillat Savarin. Ce dernier accompagnera le maître d'ouvrage sur une mission globale de conception et de suivi d'exécution.

En cohérence avec le milieu existant, un projet paysager sera proposé à la commune en prenant compte:

- Les remarques des riverains
- Les engagements de Pilote
- L'ensemble des dispositions prises dans le cadre des travaux réalisés par l'écologie.

L'objectif est une présentation de ces éléments à la commune début Mars 2024, sur la base :

- D'un plan masse paysager revu
- De visuels d'insertion
- D'une notice paysagère précisant la palette végétale retenue.

Ces mêmes éléments seront présentés au collectif de riverains.

A la suite de la validation par la commune, un permis de construire modificatif sera déposé avec un objectif à fin Mars 2024.

Par la suite l'architecte paysager assistera aussi le maître d'ouvrage pour le suivi des travaux paysager, le choix des essences ainsi que la bonne réalisation des plantations.

3. Inquiétudes quant à la circulation et à la sécurité

Remarque du commissaire-enquêteur :

« Le maire de la commune a fait part lors de la réunion publique du 16 novembre des avancées du projet sur ce plan essentiel. Il a rappelé que l'entreprise bénéficiera avec ce projet d'extension de deux accès, dont celui à créer sur la RD 61. Ce futur rond-point sera bénéfique car il permettra de réduire le nombre de poids-lourds à circuler dans le bourg.

En réponse aux fortes inquiétudes exprimées quant à la dangerosité de la RD 61 et de la nouvelle circulation de poids-lourds que le projet va générer sur cet axe, le maire indique que des discussions sont conduites actuellement avec le maire de Saint Philbert de Grandlieu, la communauté de communes et le département, afin de sécuriser cette voie.

L'attente des personnes présentes lors de la réunion du 16 novembre et de celles qui se sont exprimées durant l'enquête concerne, au-delà des réponses apportées, la date de réalisation tant du rond-point, mais aussi de l'aménagement de la RD 61 et de la création d'une voie cyclable vers Saint Philbert de Grandlieu. »

Réponse des porteurs de projet

L'une des problématiques actuelles de l'entreprise Pilote est celle de l'accès à l'usine pour les poids-lourds qui viennent livrer le site comme pour ceux qui viennent emporter les produits finis. L'accès poids-lourds se situe rue du Demi Bœuf, obligeant une grande partie du trafic actuel à passer par le centre bourg de La Limouzinière. Les véhicules venant du sud, comme ceux venant de l'ouest ou de Saint Philbert de Grand Lieu doivent passer par le centre pour rejoindre l'accès du site de Pilote. Ceux venant du nord peuvent éviter le centre mais passent par la commune de Saint Colomban impactant la sécurité de sa centralité.

Le projet d'extension de l'entreprise prévoit de créer un nouvel accès au site sur la route départementale 61, permettant ainsi de dévier le trafic des centralités. Le chemin d'accès privilégié sera ainsi celui empruntant la RD 61 en provenance de Saint Philbert de Grand Lieu, profitant de la voie de contournement de cette commune dont le dernier barreau a été inauguré fin 2022. Le trafic poids-lourds dans le centre de La Limouzinière sera donc fortement réduit, ne concernant plus que les véhicules en direction de Corcoué-sur-Logne et le sud-est du département.

Au regard de l'augmentation du trafic le long de la RD 61, plusieurs engagements ont été pris pour sécuriser les différentes circulations :

- Circulation routière : le Département de Loire-Atlantique a inscrit à son programme routier le recalibrage de la RD 61 entre Saint Philbert de Grand Lieu et La Limouzinière. Certaines sections seront adaptées en termes de largeur, de rayon de courbure des virages et des revêtements de manière à assurer un trafic poids-lourds et véhicules légers à double sens sur la totalité du tronçon. Le financement est intégré au plan pluriannuel d'investissement du Département à compter de 2024.
- Sécurisation du trafic routier à l'entrée de La Limouzinière : afin de faciliter les entrées et sorties du site de Pilote ainsi que la circulation en entrée et sortie de bourg, un rond-point sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage de Grand Lieu Communauté sur la RD 61. Outre faciliter l'accès au site, sa situation à 150m de l'entrée du bourg va permettre de ralentir la circulation. La réalisation du rond-point est inscrite au budget 2024 de la communauté de communes. Les échanges techniques ont déjà commencé avec les services techniques du Département et l'entreprise Pilote. L'objectif est que le rond-point soit livré en même temps que le bâtiment

de l'entreprise. Le rond-point est par ailleurs prescrit pour sécuriser l'accès au site dans le permis de construire qui sera délivré à l'entreprise.

- Circulation douce entre La Limouzinière et Saint Philbert de Grand Lieu : dans le cadre de son Schéma directeur des modes doux approuvé en 2019, Grand Lieu Communauté prévoit l'aménagement d'itinéraires cyclables pour relier les communes du territoire ainsi que les parcs d'activités. La première phase de ce schéma, actuellement en cours de réalisation, identifie comme itinéraire prioritaire la liaison entre La Limouzinière et Saint Philbert de Grand Lieu. Cette liaison part de la rue du Demi Bœuf et emprunte des voies communales et des chemins ruraux pour rejoindre la voie de contournement de Saint Philbert de Grand Lieu entre la RD 61 et la RD 70. L'itinéraire est constitué d'une partie de voie partagée avec le trafic routier, dont la vitesse sera limitée à 70 km/h, où les carrefours seront sécurisés. Il est également constitué de voie partagée uniquement avec les engins agricoles. Des bandes enrobées sont prévues pour plus de confort et de fonctionnalité cyclable. Signalétique, marquage au sol, réfection des enrobés et aménagements de sécurité sont prévus tout le long du parcours de 4,8 km de long. Les travaux seront réalisés par Grand Lieu Communauté au printemps 2024 avec une mise en service au plus tard à l'été 2024. Cette liaison permettra notamment de rejoindre facilement le collège et le futur lycée de Saint Philbert de Grand Lieu puisqu'elle se connectera à terme sur la piste cyclable qui sera réalisée le long de la voie de contournement (pour cette section, les études démarrent en 2024 pour des travaux fin 2025).
- Circulation douce entre le bourg de La Limouzinière et le futur rond-point sur la RD 61 : la commune de La Limouzinière travaille également à l'intégration des modes doux dans les déplacements quotidiens. Un schéma directeur a été validé en 2023. Dans ce cadre, un aménagement est prévu le long de la RD 61, depuis la sortie du bourg jusqu'au chemin desservant le moulin du Chaffault et le point de départ des sentiers de randonnée. Cette liaison douce sera réalisée en site propre pour plus de sécurité, au sud de la RD 61, et de manière concomitante à la réalisation du giratoire desservant le site du groupe Pilote.

A La Limouzinière, le 30/01/24

Pour la Société GP SAS (Groupe Pilote)
Le Directeur de site, Christian DELBOS



GP SAS
Site PILOTE
Route du Demi Bœuf - 44 310 LA LIMOUZINIÈRE
Tél. 33 (0)2 40 32 16 00 - Fax 33 (0)2 40 05 87 55
Siret 872 802 780 000 25 - NACE 2910 Z
TVA FR 52 872 802 780 - Capital 20 000 000 €
www.pilote.fr

Pour la Commune de La Limouzinière
Le Maire, Frédéric LAUNAY

